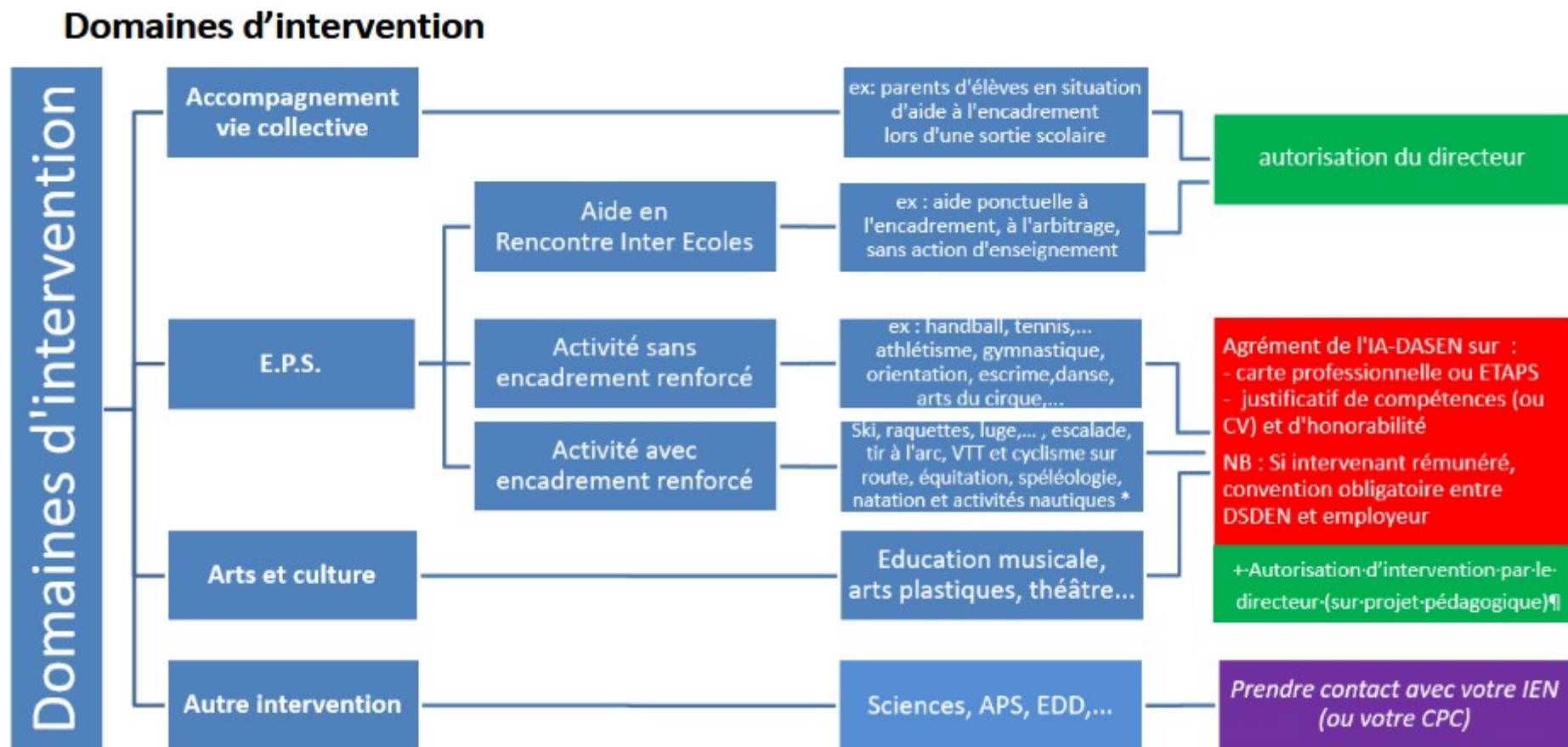


Domaines d'interventions des intervenants extérieurs

Note de service du 3 avril 2018



Intervenants rémunérés EPS et hors EPS :

Se référer au site EPS 71 rubrique Intervenants extérieurs

- http://eps71.cir.ac-dijon.fr/?page_id=2004

Cas des Agréments des bénévoles Type 1

La **note de service du 3 Avril 2018** de Monsieur le Directeur Académique rappelle les nouvelles dispositions réglementaires concernant les intervenants extérieurs. Nous tenions à attirer votre attention sur la procédure d'agrément **concernant les bénévoles de type 1**.

De nouveaux formulaires sont désormais à remplir :

Pour **chaque** sortie scolaire(transport,aide à l'habillage):

=> **Formulaire: Autorisation pour accompagnement vie scolaire**

Pour **chaque** RIE (accompagnement à une rencontre inter écoles):

=> **Formulaire: Autorisation d'encadrement à une RIE**

Ces deux types d'agrément sont soumis à l'**autorisation du directeur**. Ces documents doivent rester à l'école et ne sont donc pas à renvoyer à l'Inspection de votre circonscription.